

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
7 AVENUE MARCEAU 58000 NEVERS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 01/01/2022 au 30/06/2022

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

1^{er} semestre 2022

NUMERO DE DELIBERATION	INTITULE DE L'ACTE
2022-01	Approbation du Compte Administratif – Exercice 2021 – Budget Principal
2022-02	Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2021 – Budget Principal
2022-03	Approbation du Compte Administratif – Exercice 2021 – Budget Annexe
2022-04	Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2021 – Budget Annexe
2022-05	Débat d'Orientation Budgétaire - Budget Principal et Budget Annexe
2022-06	Tableau des emplois
2022-07	Avenant N° 7 au contrat DSP entre la SPL BFC Numérique et Nièvre Numérique
2022-08	Affectation du résultat - Budget Principal – exercice 2021
2022-09	Budget primitif 2022 – Budget Principal
2022-10	Affectation du résultat - Budget Annexe - exercice 2021
2022-11	Budget primitif 2022 – Budget Annexe
2022-12	Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations
2022-13	Avenant N° 30 à la Convention de concession NiverTel
2022-14	Avenant N° 31 à la Convention de concession NiverTel
2022-15	Abandon des pénalités pour le marché N° 2021PISI01
2022-16	Autorisation d'emprunt pour le Budget Annexe 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 22/02/2021
DELIBERATION N°2022-01 DU COMITE SYNDICAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL –
EXERCICE 2021

Le comité syndical, légalement convoqué le 14 Février 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mardi 22/02/2021 à 14H30, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Jean-Luc Gauthier (CCAN),
Bertrand Couturier,

Martine GAUDIN,
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
Franck MICHOT,
David VERRON

Pouvoirs :

Jean-Charles ROCHARD donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Gauthier (Moulins Communauté).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

:-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

-  VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;



- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- ✚ VU l'instruction comptable M52.
- ✚ VU le rapport n° 1.

CONSIDERANT que Monsieur Fabien Bazin, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Thierry GUYOT, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT les dépenses et recettes du syndicat mixte présentés, notamment dans différents projets subventionnés.

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Payeur départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;

– Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services	16 941.68
74	Dotations et participations	1 121 628.95
75	Autres produits de gestion courante	183 864.15
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations ordre transferts entre sections	552 647.76
013	Atténuations de charges	
<i>Sous-total recettes section de fonctionnement</i>		<i>1 875 082.51</i>
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2020	220 994.56
<i>Total recettes section de fonctionnement</i>		<i>2 096 077.07</i>
011	Charges à caractère général	144 444.26
012	Charges de personnel	544 931.83
65	Autres charges de gestion courante	478 207.19
66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	6 764.25
042	Opérations d'ordre entre section	374 753.37
<i>Total Dépenses section de fonctionnement</i>		<i>1 549 100.90</i>
<i>Excédent de la section de fonctionnement</i>		<i>546 976.17</i>



La section de fonctionnement présente un excédent de 546 976.17€.

II – Investissement

Chapitres	Libellés	Montants
10222	FCTVA	0.00
13	Subventions d'investissement	101 259.19
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
040	Opérations d'ordre entre sections	374 753.37
Sous-total recettes section d'investissement		476 012 56
R001	Excédent d'investissement reporté de 2020	1 390 580.47
Total recettes section d'investissement		1 866 593.03
13	Subventions d'investissements	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 604.70
204	Subventions d'équipement versées	60 502.50
21	Immobilisations corporelles	772 357.95
23	Immobilisations en cours	0.00
040	Opérations ordre transfert entre sections	552 647 76
Total Dépenses section d'investissement		1 414 112.91
Excédent section d'investissement		452 480.12

La section investissement présente un excédent de 452 480.12 €.

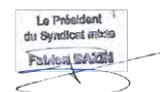
- + De constater l'excédent de la section de fonctionnement (546 976.17 €) ;
- + De constater l'excédent de la section d'investissement (452 480.12 €) ;
- + De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2021 ;
- + D'arrêter le compte administratif tel que présenté en annexe.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 14 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 22/02/2021

DELIBERATION N°2022-02 DU COMITE SYNDICAL
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE
2021

Le comité syndical, légalement convoqué le 14 Février 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mardi 22/02/2021 à 14H30, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)

Bruno Millière,

Jean-Luc Vieren,

Antoine Audoin Maggiar, (Visio)

Yves Ribet,

Patrice Joly,(Visio)

Jean-Luc Gauthier (CCAN),

Bertrand Couturier,

Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),

Thierry GUYOT,

Jérôme MALUS,

Franck MICHOT,

David VERRON

Pouvoirs :

Jean-Charles ROCHARD donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Gauthier (Moulins Communauté).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

:-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L1612-12 et suivants et l'article D2343-2 et suivants ;



- ✚ VU l'instruction comptable M52,
- ✚ VU le rapport N°2.

Considérant que le compte de gestion établi par la Comptable permet :

- ✚ De vérifier l'exécution du budget,
- ✚ De présenter la situation financière du syndicat.

Considérant qu'il se compose :

- ✚ D'un bilan qui est la photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	9 263 207.98	Fonds propres	10 262 664.27
Circulant	1 002 805.49	Dette	3 594.79
Comptes de régularisation	245.59	Comptes de régularisation	0.00
Total	10 266 259.06	Total	10 266 259.06

- ✚ D'un compte de résultat qui n'est composé pour le syndicat mixte que d'un résultat courant non financier,
- ✚ D'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget,

I – Fonctionnement

Libellés	Montants
Total recettes section de fonctionnement	1 875 082.51
Total dépenses section de fonctionnement	1 549 100.90
Excédent de fonctionnement	325 981.61
Résultat exercice 2020	220 994.56
Résultat de clôture exercice 2021	546 976.17 €

II – Investissement

Libellés	Montants
Total recettes section d'investissement	476 012.56
Total dépenses section	1 414 112.91



d'investissement	
Déficit d'investissement	- 938 100.35
Résultat exercice 2020	1 390 580.47
Résultat de clôture exercice 2021	452 480.12 €

- ✚ De la balance qui permet de distinguer les opérations créditrices et débitrices,
- ✚ D'une ventilation par fonction. Le syndicat mixte ne possède qu'une ventilation sur la fonction 6 : réseaux et infrastructure.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés par la Payeur départementale ;
- ✚ De déclarer à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par la Paierie Départementale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✚ D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte, pour l'exercice 2021, présenté par la comptable.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 22/02/2021

DELIBERATION N°2022-03 DU COMITE SYNDICAL

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE – EXERCICE
2021**

Le comité syndical, légalement convoqué le 14 Février 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mardi 22/02/2021 à 14H30, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)

Bruno Millière,

Jean-Luc Vieren,

Antoine Audoin Maggiar, (Visio)

Yves Ribet,

Patrice Joly,(Visio)

Jean-Luc Gauthier (CCAN),

Bertrand Couturier,

Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),

Thierry GUYOT,

Jérôme MALUS,

Franck MICHOT,

David VERRON

Pouvoirs :

Jean-Charles ROCHARD donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Gauthier
(Moulins Communauté).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

:-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;



- + VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- + VU l'instruction comptable M4,
- + VU le rapport n° 3.

CONSIDERANT que Monsieur Fabien Bazin, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Thierry GUYOT, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT les dépenses et recettes du syndicat mixte présentés, .

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Payeur départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;

Le présent rapport a pour objet de faire une présentation des dépenses mandatées et des recettes perçues tout au long de l'année 2021, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

– Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Montants
74	Subvention d'exploitation	
75	Autres produits de gestion courante	737 666.66
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations ordre transferts entre sections	572 296.76
013	Atténuations de charges	
<i>Sous-total recettes section de fonctionnement</i>		<i>1 309 963.42</i>
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2020	442 158.13
<i>Total recettes section de fonctionnement</i>		<i>1 752 121 55</i>
011	Charges à caractère général	30 549.57
012	Charges de personnel	133 178.33
66	Charges financières	7 022.50
67	Charges exceptionnelles	6 073.28
042	Opérations ordre transferts entre sections	467 183.42
<i>Total Dépenses section de fonctionnement</i>		<i>644 007.10</i>



Excédent de la section de fonctionnement 1 108 114.45

La section de fonctionnement présente un excédent de 1 108 114.45 €.

II – Investissement

Chapitres	Libellés	Montants
13	Subventions d'investissement	10 620 766.53
16	Emprunt	0.00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisation en cours	29 669.11
040	Opérations d'ordre entre sections	467 183.42
<i>Sous-total recettes section d'investissement</i>		<i>11 117 619.06</i>
R001	Excédent d'investissement reporté de 2020	4 442 306.60
<i>Total recettes section d'investissement</i>		<i>15 559 925.66</i>
13	Subventions d'investissements	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 700 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	606 413.83
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	834 000.00
23	Immobilisations en cours	8 413 102.23
26	Participation et créances rattachées	200 000.00
040	Opérations ordre transfert entre sections	572 296.76
<i>Total Dépenses section d'investissement</i>		<i>14 325 812.82</i>
<i>Excédent section d'investissement</i>		<i>1 234 112.84</i>

La section investissement présente un excédent de 1 234 112.84 €.

- ✚ De constater l'excédent de la section de fonctionnement (1 108 114.45 €);
- ✚ De constater l'excédent de la section d'investissement (1 234 112.84 €);
- ✚ De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2021;
- ✚ D'arrêter le compte administratif tel que présenté en annexe.



Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le

ID : 058-200002400-20220222-2022_03-BF



ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE SEANCE DU 22/02/2021

DELIBERATION N°2022-04 DU COMITE SYNDICAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE – EXERCICE 2021

Le comité syndical, légalement convoqué le 14 Février 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mardi 22/02/2021 à 14H30, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)

Bruno Millière,

Jean-Luc Vieren,

Antoine Audoin Maggiar, (Visio)

Yves Ribet,

Patrice Joly,(Visio)

Jean-Luc Gauthier (CCAN),

Bertrand Couturier,

Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),

Thierry GUYOT,

Jérôme MALUS,

Franck MICHOT,

David VERRON

Pouvoirs :

Jean-Charles ROCHARD donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Gauthier (Moulins Communauté).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

~::~::~::~::~~

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L1612-12 et suivants et l'article D2343-2 et suivants ;
- ✚ VU l'instruction comptable M4,



✚ VU le rapport N°4.

Le compte de gestion établi par la Comptable permet :

- ✚ De vérifier l'exécution du budget,
- ✚ De présenter la situation financière du syndicat.

Il se compose :

- ✚ D'un bilan qui est la photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	28 200 832.77	Fonds propres	30 543 060.06
Circulant	2 475 084.01	Dette	2 834 403.78
Comptes de régularisation	2 701 790.00	Comptes de régularisation	292 94
Total	33 377 706.78	Total	33 377 706.78

- ✚ D'un compte de résultat qui n'est composé pour le syndicat mixte que d'un résultat courant non financier,
- ✚ D'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget,

I – Fonctionnement

Libellés	
Total recettes section de fonctionnement	1 309 963.42
Total dépenses section de fonctionnement	644 007.10
Excédent de fonctionnement	665 956.32
Résultat exercice 2020	442 158.13
Résultat de clôture exercice 2021	1 108 114.45



II – Investissement

Libellés	Montants
Total recettes section d'investissement	11 117 619.06
Total dépenses section d'investissement	14 325 812.82
Résultat exercice 2020	4 442 306.60
Résultat de clôture exercice 2021	1 234 112.84

- ✚ De la balance qui permet de distinguer les opérations créditrices et débitrices,
- ✚ D'une ventilation par fonction. Le syndicat mixte ne possède qu'une ventilation sur la fonction 6 : réseaux et infrastructure.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés par la Payeur départementale ;
- ✚ De déclarer à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par la Paierie Départementale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✚ D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte, pour l'exercice 2021, présenté par la comptable.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Le Président
du Syndicat mixte
Patrice BAZIN




REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 22/02/2021

DELIBERATION N°2022-05 DU COMITE SYNDICAL

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2022 – BUDGET PRINCIPAL BUDGET
ANNEXE

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Jean-Luc Gauthier (CCAN),
Bertrand Couturier,

Martine GAUDIN,
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
Franck MICHOT,
David VERRON

Pouvoirs :

Jean-Charles ROCHARD donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Gauthier
(Moulins Communauté).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

—:—:—:—:—:—:—:—:—:—

Cadre de référence

- + Vu l'article L.5722-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les dispositions financières applicables aux syndicats mixtes,
- + Vu l'article 15 du règlement intérieur du syndicat mixte portant sur le débat d'orientation budgétaire,
- + Vu le rapport N°5.

Considérant que le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour le département, toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les



syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Considérant que ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédents.

Considérant que selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité.

Considérant qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Considérant que par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB et qui doit avoir été transmis à l'ensemble des conseillers.

Considérant que la tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de réflexion et de préparation nécessaire pour délibérer. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

I- BUDGET PRINCIPAL

1- Considérant Nièvre Numérique au centre de l'aménagement numérique de la Nièvre

L'aménagement numérique est décisif pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires. Habitants, entreprises, artisans, services publics : la connectivité numérique est désormais indispensable à tous et partout, au travail, dans les déplacements, en vacances. Pour l'assurer, l'ensemble du territoire de la Nièvre doit pouvoir bénéficier de réseaux fixes et mobiles de qualité.

Le Département de la Nièvre a très tôt identifié le potentiel que représentait le déploiement de tels réseaux et souhaité s'y investir avec la création du Syndicat Mixte Niverlan (ex Nièvre Numérique) en 2006.

Les déploiements de réseaux FTTH, public pour celui de Nièvre Numérique et privés pour SFR et Orange, sont tous engagés sur l'ensemble du département. Le réseau public départemental de fibres optiques NiverTel, construit en 2008, est mobilisé pour interconnecter les centraux optiques, ce qui procure un avantage pour le déploiement SFR et favorise l'arrivée des FAI - Fournisseurs d'Accès Internet sur le réseau public (activation).



La couverture complète en FTTH du département est actée et rejoint l'objectif de l'Etat d'un accès en fibre optique pour tous d'ici 2025. Cependant, l'accès dès à présent à une connexion de 30 Mb/s mérite de recourir à des technologies alternatives radio-terrestre et satellite.

Le déploiement d'équipements THD Radio en Nièvre permet une connexion de 50Mb/s descendants et 5 Mb/s montants avec un pack de services internet-téléphonie-télévision commercialisé par trois opérateurs.

La boucle fibre optique départementale est de plus en plus mobilisée par les opérateurs spécialisés pour raccorder les entreprises et les collectivités avec des offres adaptées et une qualité de service supérieure aux offres FTTH.

Le programme numérique territorial du projet Nièvre THD pour étendre et développer la digitalisation d'entreprises ainsi que l'accompagnement des populations dans la dématérialisation des services publics est à amplifier.

Un schéma départemental des usages numériques SDUN est à bâtir pour structurer les projets de digitalisation des services publics et le développement des filières du département.

Le programme places de villages connectées en wifi se poursuit dans les espaces publics et touristiques et sera prolongé jusqu'à Juin 2022.

Nièvre Numérique contribue, à travers ses engagements dans des programmes de coopération européenne, à mettre en avant les besoins de la ruralité, à promouvoir les initiatives que nous portons et à accéder à des financements.

2- Considérant la généralisation de l'accès à la fibre optique

Dans un contexte actuel de démultiplication des terminaux, d'explosions des usages fixes et en mobilité, à l'heure du tout connecté : maison, ville, voiture... l'Aménagement Numérique du Territoire est plus que jamais un enjeu de développement. Nièvre Numérique garde bien la conviction que dans la multiplicité des technologies, la fibre optique reste le support le plus pérenne et le plus neutre pour supporter les usages et les services de demain.

Considérant le programme national

En 2013, le Plan France Très Haut Débit (PFTHD) a désigné les collectivités territoriales comme moteur, en dehors des grandes agglomérations, d'un plan ambitieux visant à couvrir le territoire en Très Haut Débit (THD) fixe d'ici 2022, avec le soutien de l'Etat. Il s'agit de faciliter et d'accélérer le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH : fiber to the home, en anglais), infrastructure de communication de référence pour les décennies à venir, mais aussi de mobiliser





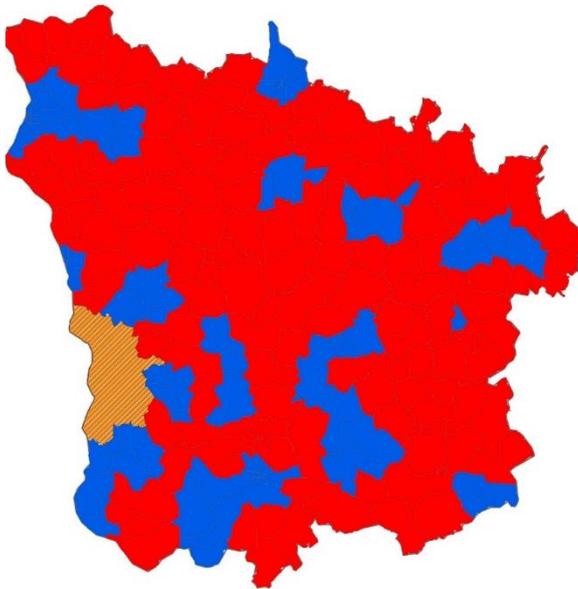
l'ensemble des autres technologies disponibles – THD radio, 4G fixe, satellite – afin d'améliorer la connectivité fixe des territoires qui ne bénéficieraient pas immédiatement d'un accès à Très Haut Débit.

Dans le but d'améliorer la couverture numérique des territoires, l'action du Gouvernement est guidée par trois objectifs :

1. A partir de 2021, garantir à tous un accès au Bon Haut Débit (>8 Mbit/s) et généraliser la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G),
2. D'ici à 2022, doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe, en offrant des accès à très haut débit (>30 Mbit/s),
3. Généraliser l'accès au réseau de fibre optique d'ici à 2025.

– *Considérant les réseaux FTTH dans la Nièvre*

Carte des zones de déploiements FTTH



Objectifs FTTH	lignes
Opérateurs	2022
ORANGE	45 587
XP Fibre	66 309
Nièvre Numérique	48 196
Total	160 092



a) Considérant le FTTH en zone conventionnée Orange

La convention de suivi de déploiement cosignée en juin 2017 par l'Etat, le Conseil régional, l'Agglomération de Nevers et Orange prévoit 45 587 locaux à couvrir.

Les données du 3^{ème} semestre 2021 du site <https://cartefibre.arcep.fr/> indiquent la présence de 24 871 (+3 545 en un an) locaux raccordables dont 15 975 à Nevers, 2 808 à Varennes-Vauzelles, 1 621 à Fourchambault, 1 138 à Marzy, 996 à Coulanges-les-Nevers, 520 à Garchizy, 1030 à Pougues-les-Eaux, 306 à Challuy, 281 à Sermoise-sur-Loire, 145 à Gimouille, 48 à Saincaize-Meauce, 3 à Germigny. Soit une couverture à hauteur de 55% du périmètre de l'agglomération de Nevers confié à Orange.

A noter qu'à la demande de l'agglomération de Nevers, la commune de Parigny-les-Vaux basculera en 2022 du périmètre d'intervention de Nièvre Numérique à celui d'Orange.

La consultation du site www.cartefibre.arcep.fr permet de suivre l'évolution de déploiements du réseau fibre optique d'Orange et l'éligibilité au raccordement des locaux.

b) Considérant la stratégie de déploiement fibre FttH de Nièvre Numérique

Au 31 décembre 2021, ce sont 12 321 (+ 8 816 en un an) foyers, entreprises et collectivités qui sont éligibles aux offres commerciales du réseau de fibre optique FttH mis en œuvre par Nièvre Numérique.

Dans l'objectif d'accélérer le déploiement du réseau FttH initié en 2018 et ainsi respecter l'échéance de 2023, Nièvre Numérique a demandé au titulaire du marché Etudes et Réalisation de s'engager sur un volume de production mensuel de 1500 prises.

Cet avenant au marché, dont le planning est contractuel, permettra de respecter les engagements du Syndicat à l'horizon mi 2023 pour l'établissement du réseau FttH.

Depuis la première mise en exploitation commerciale du réseau FttH en 2019, ce dernier montre une dynamique de commercialisation insatisfaisante. Le taux de pénétration commerciale (rapport entre le nombre d'abonnés et le nombre de locaux éligibles) enregistré à fin 2021 est d'environ 13%. Ce taux décevant s'explique d'une part par des déploiements qui ont commencé sur des zones avec un bon adsl (Cosne/Loire, Magny-Cours, Luzy). On constate que dans les communes avec un mauvais adsl les taux sont supérieurs à 40% (Myennes, St-Loup...). D'autre part un seul opérateur, Orange, commercialise le réseau de la Nièvre. L'arrivée de Free sur 12 communes de la Nièvre devrait renforcer le taux de pénétration. Enfin les mesures sanitaires liées à la COVID 19 ne nous ont pas permis d'organiser de réunions publiques propices à la prise d'abonnement fibre.





L'objectif 2022 est d'atteindre un taux de pénétration supérieur à 25% sur l'ensemble du territoire soit un peu plus de 6 000 abonnés.

c) Considérant que le déploiement du réseau privé XpFibre

Le syndicat mixte Nièvre Numérique a choisi en juillet 2019 de se saisir de la procédure d'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) permise par le Gouvernement, pour compléter la couverture en fibre optique du département déjà engagée dans le cadre de son réseau d'initiative publique.

Les engagements pris par XpFibre (ex SFR FTTH) auprès du Gouvernement visaient à rendre raccordables à la fibre optique 66 309 logements et locaux professionnels sur 272 communes du département de la Nièvre d'ici le 31 décembre 2022 dont 55 759 au 31 décembre 2021.

Six comités techniques avec les directions de Nièvre Numérique et du Conseil départemental et deux Comités de suivis avec les élus ont été tenus en 2021. Lors du dernier comité de pilotage tenue le 16 décembre 2021 XpFibre déclare avoir ouvert 15 355 prises et a confirmé ne pas être en mesure d'atteindre l'objectif intermédiaire de 55 759 au 31 décembre 2021. Par ailleurs nous avons constaté de graves difficultés pour la création de liens de transports impactant 19 500 prises. 1 239 clients avaient souscrit une offre auprès des 3 opérateurs présents sur le réseau.

3-Considérant les autres réseaux portés par Nièvre Numérique

- Le THD Radio

Le déploiement en 2008 de 51 stations d'émissions radio wimax a permis d'apporter une connexion en haut débit aux entreprises et à plus de 3 000 Nivernais.

L'ARCEP a demandé de libérer en 2020 des bandes de fréquences radio wimax pour qu'elles soient utilisées par les opérateurs de téléphonie mobile pour la couverture 5G.

A cette occasion, Nièvre Numérique, via son délégataire NiverTel, a procédé en 2021 au renouvellement complet des antennes d'émission sur l'ensemble des pylônes d'augmenter l'alimentation de la bande passante des pylônes d'émission afin de proposer dorénavant un nouveau service le THD radio.



Les antennes installées sont de dernières technologies et permettent un gain de performance de connexion internet avec des débits descendants de 50Mb/s et 5 Mb/s montants. Plus de 30 000 Nivernais sont éligibles à cette technologie mais seul 1 286 foyers ont souscrit une offre.

En 2022 l'objectif est de promouvoir les offre THD radio dans les zones en attente de la généralisation de la fibre.

- Le réseau NiverTel

En octobre 2006 Nièvre Numérique a confié par délégation de service public d'une durée de 20 ans la construction et l'exploitation d'un réseau de télécommunication de première génération.

Le réseau de télécommunication exploité par NiverTel c'est :

- Un réseau multi-technologique (optique, cuivre, radio, FTTH) à destination de tous les Nivernais, particuliers, sociétés, collectivités.
- Plusieurs dizaines d'opérateurs présents sur le territoire de la Nièvre tant sur le segment entreprises et service public que sur le segment grand public.
- Plus de 13 000 foyers et entreprises nivernais connectés à Internet sur des technologies DSL, THD radio et fibre optique.
- Près de 600 services hauts débits à destination des entreprises ou collectivités
- Plusieurs dizaines de commandes de raccordements en fibre optique de sites professionnels ou de sites de service public, par an sur la Nièvre





II- Considérant le rapport financier du Budget Principal

1°) Le budget principal

Le budget principal (SPA) prend en charge :

- Les fonctions support de Nièvre Numérique
- Le développement des usages notamment à travers les projets européens

Ce budget porte également les projets suivants :

- Les investissements dans le wifi territorial (places de villages connectées) et la montée en débit du réseau cuivre d'Orange
- La DSP du réseau de 1ère génération et notamment les investissements dans la modernisation du réseau THD radio. Le délégataire de la DSP de 1ère génération verse annuellement une redevance au budget principal.

Le budget principal paie les agents de Nièvre Numérique sauf ceux affectés au budgets annexe pour le réseau de 2^{ème} génération (fibre optique). Les agents ayant des missions en lien avec le budget annexe font l'objet d'une facturation au temps passé au compte 70.

Fonctionnement

Dépenses

LIBELLES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionne I 2022
Personnel	430 674.49	452 292.47	544 931.83	555 790.00
Charges à caractère général	104 574.73	105 387.78	144 444.26	602 989.27
Charges de Gestion Courante	533 711.76	169 288.63	478 207.19	392 107.39
<i>Charges de gestion courante hors dépenses projets européens</i>	121 098.82	42 619.49	38 062.36	51 757.39
<i>Charges de gestion courante projets européens</i>	412 612.94	126 669.14	440 144.83	340 .350.00
Charges financières	9.31			814.25





Charges exceptionnelles	37 184.15	0.00	6 764.25	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1106 154.44	726 968.88	1174 347.53	1 551 700.91

DEPENSES HORS PROJETS EUROPEENS	693 541.50	600 299.74	734 202.70	1 211 350.91
---------------------------------	------------	------------	------------	--------------

L'évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal atteste d'une augmentation conséquente depuis 2021. Elles s'articulent autour de trois postes principaux :

- Les dépenses de personnel : elles intègrent l'ensemble de la rémunération du personnel affecté au syndicat. Les agents directement affectés au projet fibre optique font l'objet d'une recette prélevé sur le budget annexe. Les charges de personnels représentent 49% des dépenses de fonctionnement hors reversement aux partenaires européens en 2021 et sont marquées par une croissance de 20% en 2021 correspondant au recrutement de 2 agents supplémentaires (chargé des relation publiques et chargé des études FttH) et le départ d'un agent le dernier trimestre. Nous prévoyons une croissance de 2% en 2022 malgré le recrutement d'un agent à partir du 2^{ème} trimestre.
- Les charges à caractère général représentent 13% des dépenses en 2021. Elles se composent au titre de cet exercice des achats de fluides (électricité, eau, frais communications ...), des frais de télécommunications, des déplacements et de location des véhicules de services et la communication. L'augmentation conséquente prévue en 2022 correspond à une provision pour l'entretien des Armoires de montées en débit, la création de documents de communication (plaquette, films...) et de l'engagement d'un Schéma Départemental des Usages Numériques dont aura la charge la personne recrutée cette année.
- Les charges de gestion courante représentent 3% des dépenses de fonctionnement hors reversement aux partenaires européens. Elles correspondent aux indemnités élus à la participation à la prévoyance des agents et aux adhésions à des organismes extérieurs (AVICCA, ECOTER, territoires numériques...). L'augmentation en 2022 correspond à notre participation au réseau européen ERNACT.

Enfin Nièvre Numérique est lauréat de deux projets de coopération INTERREG EUROPE avec un projet nommé CARPE DIGEM concernant la dynamisation des



écosystèmes d'innovation numérique et le second nommé ERUDITE sur les services numériques. Ces projets permettent de participer à un réseau d'experts européens et nous permettent d'engager des projets au niveau local. Ainsi en 2022 nous travaillerons sur la logistique et l'usage du numérique dans les circuits courts alimentaires et sur la mise en réseau des tiers lieux. Pour 2022 nous avons programmé sur le budget principal une dépense de 340 k€ correspondant au reversement à nos partenaires des subventions perçues en recette en tant que chef de file.

Soutien opérationnel à l'équipe-projet dans le cadre du « New Deal Mobile »

La couverture du territoire en services de téléphonie mobile est devenue un enjeu majeur de l'aménagement numérique du territoire. Pour améliorer cette couverture, le Gouvernement a mis en place en 2018 un accord avec les opérateurs de téléphonie, appelé « New Deal Mobile », qui prévoit entre autres la généralisation en 4G de l'ensemble des sites actuellement déployés sur le territoire national, l'amélioration ciblée de la couverture par le déploiement de 5000 nouveaux relais par opérateur et le développement de la « 4G Fixe » (offre permettant d'obtenir un accès fixe à internet en passant par les relais de téléphonie mobile 4G) sur les zones dont les déploiements FttH seront les plus tardifs.

Au sein de l'équipe-projet départementale, le Conseil Départemental, Nièvre Numérique et la Préfecture de la Nièvre codirigent ce plan, notamment en désignant les zones du territoire où la couverture est perfectible et nécessite des compléments. Pour réaliser ce travail, Nièvre Numérique se base sur les cartes de couvertures communiquées par les opérateurs, qui sont à l'heure actuelle la seule source de données disponible en la matière. Néanmoins, ces données non fiabilisées, sont très insuffisantes pour permettre de déterminer de manière efficace et précise les zones sur lesquelles il conviendrait d'imposer aux opérateurs l'installation de nouveaux relais.

Afin d'améliorer sa connaissance réelle des niveaux de couverture sur l'ensemble du territoire départemental, le Conseil régional a initié une campagne de mesure avec le dispositif « Tadurezo »

Nièvre Numérique va s'appuyer sur les ressources opérationnelles de ses membres afin d'utiliser les résultats de cette campagne, laquelle consiste à « déplacer » des dispositifs de mesure sur l'ensemble des routes de la Nièvre.





Recettes

LIBELLES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionnel 2022
Dotations et participations	1 066 088.19	748 321.98	1 121 628.95	1 008 210.00
Département	355 000.00	355 000.00	355 000.00	355 000.00
EPCI	125 605.00	211 814.00	146 048.00	152 485.00
Agglomération Nevers	68 680.00	67 531.00	67 649.00	67 375.00
FEDER INTERREG TOTAL	516 803.19	181 507.98	552 931.95	430 350
FEDER INTERREG Nievre Numérique	104 190.92	54 838 84	112 787.12	90 000.00
FEDER INTERREG Partenaires	412 612.24	126 669.14	440 144.83	340 350.00
AUTRES				3000.00
Produits de services	12 911.17		16 941.65	11 000.00
Produits exceptionnels	28 920.95			
Atténuation de charges	98.41	3 632.61		
Autres produits de gestion courante	89 538.07	104 054.68	183 864,15	203 393.22
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 197 595.81	856 009.27	1 322 434,75	1 222 603.32
FONCTIONNEMENT HORS PROJETS EUROPEENS	442 393.38	674 501.29	769 502,80	792 103.32

Les recettes de fonctionnement hors recettes reversées à nos partenaires européens sont en légère augmentation. Cette augmentation est liée au financement par le budget annexe du personnel affecté au programme de déploiement de la fibre optique.



Investissement

Dépenses

Dépenses	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionne
Subvention eqpt	5 734 027.38	33 248.00	60 502,50	30 000.00
Immobilisations incorporelles	35 300.78	30 134.44	28 604.70	46 858.52
Immobilisations corporelles	6 140.54	11 171.09	772 357.95	1 103 386.21
Immobilisations en cours	67 213.28	9 810.00		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 842 681,98	84 363.53	861 465,15	1 180 244.73

Les dépenses d'investissement ont augmenté en 2021 et l'effort sera poursuivie en 2022.

L'augmentation des immobilisations corporelles sont dues à notre participation à la modernisation du réseau THD radio commencée par NiverTel en 2021 et qui sera poursuivie en 2022 ainsi que par une provision pour travaux sur la montée en débit. Les immobilisations incorporelles correspondent à l'achat de logiciels et le paiement d'une partie de notre site internet. Le solde du site internet sera versée en 2022 (ouverture du nouveau site en février). Nous prévoyons également de solder l'audit en cours sur l'avenir du réseau de communication électronique de la Communauté de communes Cœur de Loire.

Les subvention d'équipement concerne la participation de Nièvre Numérique au frais d'installation des équipements chez les abonnés au THD radio.

Places de villages connectées

Pour répondre aux besoins de connectivité dans les lieux publics, les lieux de passages, de rassemblement de la population locale ou des visiteurs touristiques, Nièvre Numérique a lancé un programme de 40 places de villages connectées. Un seul code SSID et un seul login est nécessaire pour accéder aux places connectées en wifi et les vitrines tactiles complètent les informations des offices de tourisme.

44 hot-spot wifi ont été déployées sur 25 communes. Le programme d'investissement devait se terminer en 2021. A la demande de certains membres du syndicat potentiellement intéressés nous avons obtenu la prolongation des financements jusqu'en juin 2022. Nous avons donc prévu au budget d'équiper 5 communes supplémentaires en 2022.





Recettes

LIBELLES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionnel 2022
FCTVA	56 518.00	273 789.00		145 028.43
Etat			42 559.19	
Région	13.050.00	484 257.50		516 357.60
FEDER				53 500.00
Communautés de communes	133 660.00		58 700.00	10 000.00
Autres		45 020.00		
Immobilisations incorporelles	22 397.84			
Immobilisations corporelles	68 763.60			
RECETTES D'INVESTISSEMENT	294 309.44	803 066.50	101 259.19	724 886.03

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des subventions reçues de la Région pour le financement de la modernisation du réseau THD radio et des subventions perçues de la Région et du FEDER pour l'équipement en wifi et vitrines tactiles des places de villages connectées.



2°) Considérant le rapport financier du budget Annexe

Le budget FTTH (SPIC) a pour objet la réalisation du réseau de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur, dans le cadre de la DSP.

Nièvre Numérique réalise les travaux de déploiement de la fibre optique et une fois terminé, les prises FTTH sont remises en affermage au délégataire pour son exploitation et sa commercialisation. Le délégataire verse chaque année une redevance d'affermage.

Il est prévu la rémunération de 3 agents au cours de l'année 2022.

Fonctionnement

Dépenses :

LIBELLES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionnel 2022
Personnel	48 000.19€	49 122.95	133 178.33	161 023.20
Charges à caractère général	4 946.78€	15 146.20	30 549.57	667 756.00
Charges de gestion courante				3 932.00
Charges financières		5 624.00	7 022.50	11 000.00
Charges exceptionnelles	295.84€	1 563.52	6 073.28	16 500.00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	53 242.81	71 456.67	176 823.68	860 211.20

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les charges de personnel refacturé au budget principal. On note une croissance importante des prévisions des dépenses de fonctionnement en 2022. Cela est dû à l'accélération des travaux de déploiement qui implique une augmentation des redevances d'occupation d'infrastructures tierces.





Recettes

LIBELLES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionnel 2022
Dotations initiales Budget Principal	80 000.00€			
Produits exceptionnels	36 726.75			
Autres produits de gestion courante (Redevances)		155 635.83	737 570,23	1 903 333,34
Autres produits de gestion courante (Remboursement charges BFC fibre)			96,43	1 844 661,17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	117 066.75	155 635.83	737 666.66	3 747 994.51

Nous pouvons noter un dynamisme des recettes de fonctionnement lié au versement des redevances par notre délégataire et au remboursements d'une partie des charges engagées pour l'utilisation d'infrastructures tierces (GC BLO, redevances ENEDIS...).

L'épargne brute suit une tendance comparable à la dynamique mise en évidence sur la section de fonctionnement.

En 2021, on constate un niveau d'épargne brute qui ira croissante en 2022 afin de renforcer notre capacité d'autofinancement.



Investissement

Dépenses

Dans le cadre des missions de Nièvre Numérique, le déploiement de la fibre optique FTTH reste l'objectif prioritaire, avec pour échéance globale l'année 2023 pour une fin de la construction et la généralisation de cette technologie.

L'année 2021 a été marquée par la fin du marché Etudes et maîtrise d'œuvre passé avec Orange/Scopelec et l'attribution de la réalisation des études de conception à l'entreprise titulaire du marché travaux.

Les prestations intégrées dans ce marché consistent en :

- La réalisation des études de conception et d'exécution préparatoires à la construction du Réseau en fibre optique,
- La construction et l'aménagement des sites techniques d'hébergement du Réseau (NRO et SRO),
- La construction du Réseau de transport, collecte et distribution,
- La livraison de la documentation technique utile au Délégué en vue de l'exploitation et de la commercialisation des ouvrages,

Les missions de maîtrise d'œuvre des opérations en phase de conception et de réalisation du réseau ont été en partie internalisées avec le recrutement d'un ingénieur étude renforcé par la prestation externe d'un cabinet spécialisé dans le suivi et le contrôle des chantiers et des documents d'exécution.

Cette nouvelle organisation a nécessité une période d'adaptation d'environ 6 mois mais les effets bénéfiques se sont fait ressentir au cours du second semestre avec une accélération du nombre de prises construites. Nous sommes passé de 1760 prises remises à notre exploitant en 2020 à 8 816 prises en 2021. L'objectif est de poursuivre cette dynamique pour atteindre un rythme de production de 1 500 prises par mois.

LIBELLES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionnel 2022
Immobilisations incorporelles	535 281.13	1 463 735.43	606 413,83	4 142 225.17
Immobilisations corporelles			834 000.00	1 618 800.00
Immobilisation en cours	5 697 771.91	11 228 798.58	8 413 102.23	18 000 000.00
Immobilisation Financières			200 000.00	
Remboursement du capital de la dette			3 700 000.00	





DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 233 053.04€	12 692 534.01	13 753 516.06	23 761 025.17
------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais d'études qui avaient diminué en 2021 à cause du changement de titulaire mais qui seront en forte croissance en 2022. Ils comprennent par ailleurs notre participation aux raccordements des clients FTTH en forte augmentation également. A noter qu'il est prévu en 2022 de participer à la modernisation du réseau FTTH de Lormes afin d'accueillir des opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN). Actuellement seul le FAI Nordnet commercialise des offres fibre à Lormes.

Les immobilisations corporelles correspondent aux frais d'activations du réseau FTTH afin de faciliter l'arrivée d'opérateurs sur le réseau FTTH en utilisant la collecte inter-NRO du réseau de 1^{er} génération exploité par NiverTel.

Les immobilisations en cours correspondent aux travaux de déploiement du réseau FTTH. Nous prévoyons de doubler le rythme de production de prises pour achever la construction du réseau en 2023.

Participation aux coûts de raccordements des abonnés FTTH

Dans le cadre de la DSP Fibre de 2^{ème} Génération, Nièvre Numérique participe aux coûts de raccordements finaux des abonnés sur le réseau FTTH. Cette opération consiste en particulier à la mise en œuvre d'une prise terminale optique dans le local du nouvel abonné.

Nièvre Numérique participe à hauteur de 121€ par nouvel abonné sur le réseau FTTH, sous la forme d'une subvention d'équipement versée au délégataire. En 2021 nous avons participé aux frais de raccordements de plus de 1200 foyers pour un coût global de 151 920 €. Il est envisagé 4 000 raccordements standards en 2022, soit un engagement financier d'environ 484 000€.

En cas de distance plus importante - que celle prévue dans les dispositions techniques de la DSP - entre le réseau FTTH et le local des abonnés à raccorder, Nièvre Numérique prend également en charge les surcoûts de ces raccordements à hauteur de 1 631€. On estime que ces raccordements longs ne constituent pas plus de 2% des prises construites par Nièvre Numérique. Nous avons prévu d'engager 130 000€ pour un peu moins de 80 raccordements longs.



Recettes

LIBELLES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionnel 2022
Recettes chapitre 13	13 586 530.86	6 343 406.22	10 620 766.53	11 406 513.21
Etat	834 671.93	396 163.21	2820 430.20	5 531 187.00
Région				358 153.89
FEDER	1 059 011.93	1 720 567.01	894 540.33	2 045 804.32
Département	2 500 000.00	2 700 000.00	2 500 000	1 000 000.00
Communautés de communes	3 975 378.00	1 526 676.00	4 405 796.00	2 471 368.00
Autres	5 217 469.00			
Immobilisations en cours		32 111.60	29 669.11	
Emprunt	3 700 000.00			7 139 481.36
RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 286 530.86	6 375 517.82	10 654 435.64	18 545 994.57

Le Syndicat est marqué par un accroissement de son encours sur les années 2021 à 2023 nécessitant le recours à un emprunt.

Cependant, cet endettement est à nuancer au regard du phasage induit sur le financement des projets portés par le Syndicat, notamment le projet FTTH. En effet, il convient de mettre en évidence que ce projet est structurellement construit sur un plan de financement asymétrique. Si les besoins en financement extérieurs et notamment l'emprunt à mobiliser sont importants, ils sont à mettre en perspective avec les recettes financières importantes qui seront générées lors du solde des subventions et grâce la commercialisation des prises confiées à notre exploitant.





APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

✚ De prendre acte des principales orientations fournies à ce stade de la préparation budgétaire 2021 et qui sont soumises à examen.

ADOPTÉ :

Nombre de voix pour : 15 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL



- ✚ Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanents afin d'accompagner la mise en place de projets locaux liés aux technologies numériques sur le territoire Nivernais en lien avec les partenaires européens du projet ERUDITE.
- ✚ Considérant la nécessité de recruter une personne en charge des relations avec les territoires, les habitants et de la communication sur le réseau fibre optique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte du tableau des emplois permanents tel que ci-dessous :

Poste	<i>Grade ou cadre d'emploi</i>
Agent d'entretien (à pourvoir)	Adjoint Technique
Assistant de communication	Rédacteur
Assistant de direction	Adjoint administratif
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif
Assistant de projets européens	Attaché territorial
Chargé de mission services et innovations numériques	Ingénieur territorial
Directeur	Attaché Hors classe
Responsable administratif et finances	Rédacteur
Responsable études	Ingénieur territorial
Responsable technique	Ingénieur territorial
Technicien réseaux de communications électroniques	Technicien territorial



- + D'adopter la proposition de création de 2 postes permanents statutaires ou non titulaires et d'adopter la modification du tableau des emplois tel que décrit ci-dessus,
- + D'autoriser le Président du syndicat mixte à prendre toutes les mesures liées à cette décision (déclaration de vacance de poste, recrutement, suppression...),
- + de prendre note que le régime indemnitaire instauré par les délibérations suivantes est applicable :
 1. Délibération N°2006-12 du 28/08/2006 portant création du régime indemnitaire,
 2. Délibération N°2017-13 du 04/07/2017 instituant le Rifseep pour la filière administrative,
 3. Délibération N°2020-14 du 10/07/2020 instituant le Rifseep pour la filière technique.
- + D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- + De prendre note que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plutôt dans le courant du 1er trimestre 2022.

ADOPTÉ :

Nombre de voix pour : 15 dont
1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL





APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte du projet d'avenant n° 7 qui l'annexe n° 10 du contrat de DSP et introduit une annexe 29 au contrat de DSP
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président de Nièvre Numérique à signer le dit avenant, les annexes concernées et tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Le Président
du Syndicat mixte
Fabien BAZIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

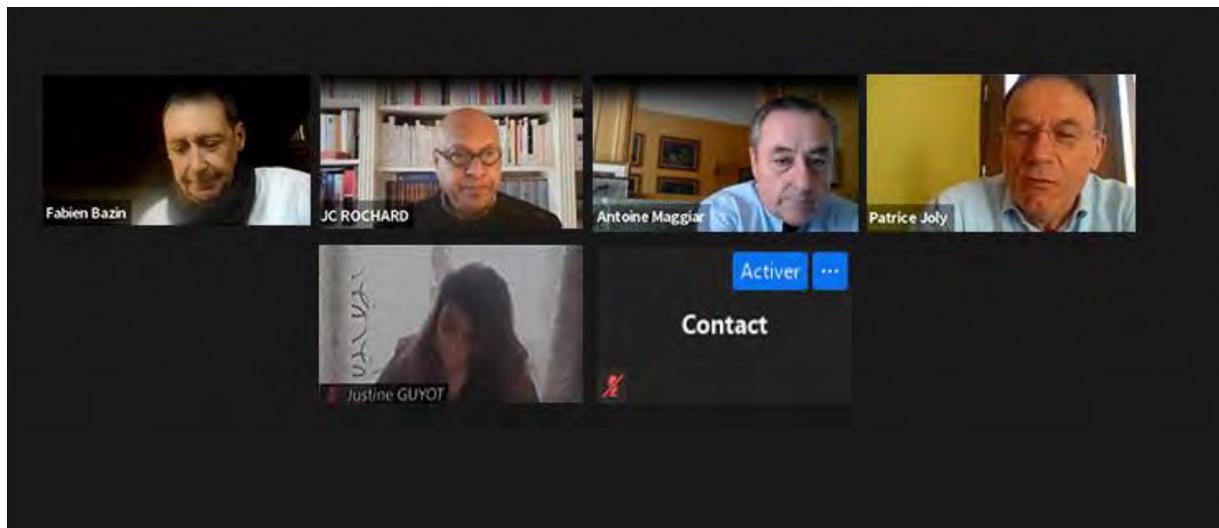
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 16/03/2022
DELIBERATION N°2022-008 DU COMITE SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRIMITIF

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Mars 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mercredi 16 Mars 2022 à 14H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Justine GUYOT (Visio)
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
David VERRON



Pouvoirs :

Franck MICHOT Donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Martine GAUDIN

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



~::~::~::~::~~

Cadre de référence

- ✚ VU le code des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables,
- ✚ VU l'instruction comptable M52,
- ✚ VU la délibération approuvant le compte de gestion 2021 du budget principal,
- ✚ VU la délibération approuvant le compte administratif 2021 du budget principal et constatant la conformité au compte de gestion,
- ✚ VU le résultat de clôture de l'exercice 2021,
- ✚ VU le rapport n° 1.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 546 976.17€,

Considérant que l'excédent de la section d'investissement s'élève à 452 480.12€.

- ✚ D'affecter le résultat positif de l'exercice 2021 en section de fonctionnement, d'un montant de 546 976.17€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » repris lors du vote du BP 2022 ;
- ✚ D'affecter le solde d'exécution positif de l'exercice 2021 en section d'investissement, d'un montant de 452 480.12€, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » repris lors du vote du BP 2022.

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 058-200002400-20220316-2022_08-DE



ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

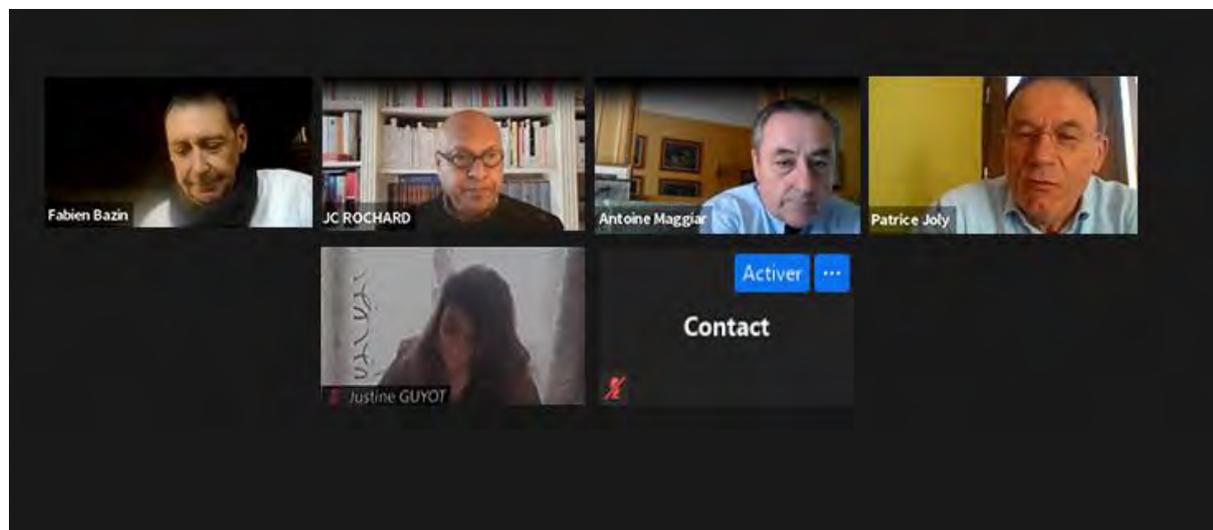
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 16/03/2022
DELIBERATION N°2022-09 DU COMITE SYNDICAL
VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Mars 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mercredi 16 Mars 2022 à 14H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Justine GUYOT (Visio)
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
David VERRON



Pouvoirs :

Franck MICHOT Donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Martine GAUDIN

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



	<i>Sous-total</i>	<i>1 666 700.91</i>
68	Dépenses d'ordre	380 835.07
023	<i>Transfert section investissement</i>	<i>277 222.75</i>
	TOTAL	2 324 758.73
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2022 montants en €
70	Produits des services	11 000.00
74	Dotations, subventions et participations	1 008 210.00
75	Autres produits gestion courant	203 393.32
002	Reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement	546 976.17
	<i>Sous-total</i>	<i>1 769 579.49</i>
	Recettes d'ordre	555 179.24
	TOTAL	2 324 758.73
<i>Section d'investissement</i>		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2022 montants en €
20	Immobilisations incorporelles	76 858.52
21	Immobilisations corporelles	1 203 386.21
20	<i>Dépenses imprévues</i>	<i>0.00</i>
	<i>Sous-total</i>	<i>1 280 244.73</i>
	Dépenses d'ordre	555 179.24
	TOTAL	1 835 423.97
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2022 montants en €
10	FCTVA	145 028.43
13	Subventions d'équipement reçues	579 857.60
001	Reprise de l'excédent d'investissement	452 480.12
	<i>Sous-total</i>	<i>1 177 366.15</i>
	021 transfert section de fonctionnement	277 222.75
	<i>Sous-total</i>	<i>1 454 588.90</i>
	Dépenses d'ordre	380 835.07
	TOTAL	1 835 423.97

- ✚ D'adopter le BP pour 2022, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,
- ✚ D'autoriser le transfert des salaires et charges concernant les 2 ingénieurs et le technicien en charge du FTTh pour un montant de 161 023.20€ représentant 28.04% de la masse salariale,
- ✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.



Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le

ID : 058-200002400-20220316-2022_09-BF



ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

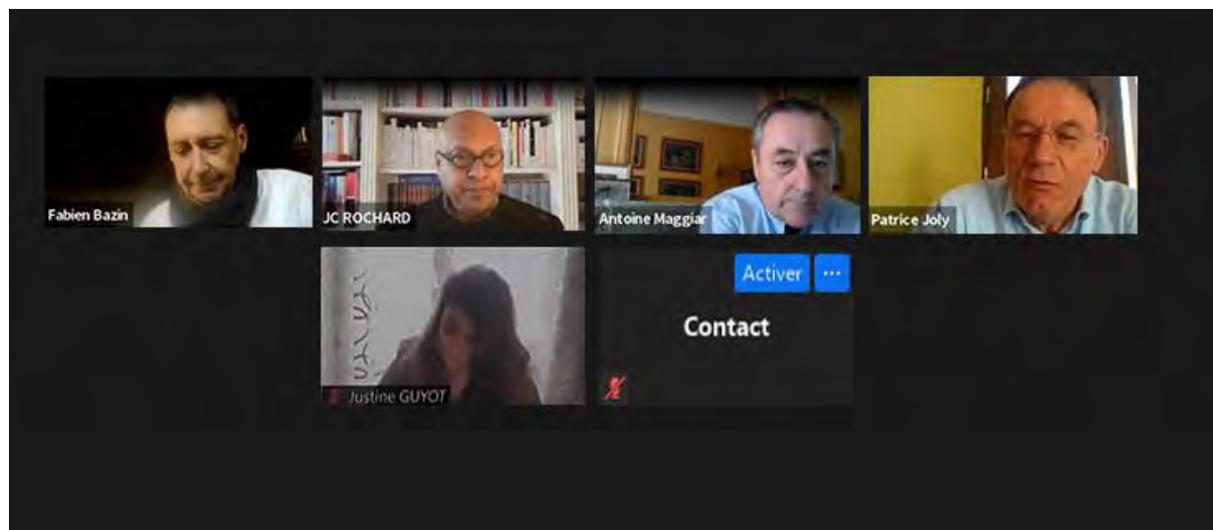
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 16/03/2022
DELIBERATION N°2022-10 DU COMITE SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Mars 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mercredi 16 Mars 2022 à 14H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Justine GUYOT (Visio)
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
David VERRON



Pouvoirs :

Franck MICHOT Donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Martine GAUDIN

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- + VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables,
- + VU l'instruction comptable M4,
- + VU la délibération approuvant le compte de gestion 2021 du budget annexe,
- + VU la délibération approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe et constatant la conformité au compte de gestion,
- + VU le résultat de clôture de l'exercice 2021
- + VU le rapport n° 3.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

Constatant que :

- + L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 1 108 114.45€,
- + L'excédent de la section d'investissement s'élève à 1 234 112.84 €.

- + **D'affecter** le résultat positif de l'exercice 2021 en section de fonctionnement, d'un montant de 1 108 114.45€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » repris lors du vote du BP 2022 ;
- + **D'affecter** le solde d'exécution positif de l'exercice 2021 en section d'investissement, d'un montant de 1 234 112.84 €, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » repris lors du vote du BP 2022.

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 058-200002400-20220316-2022_10-DE



ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 16/03/2022

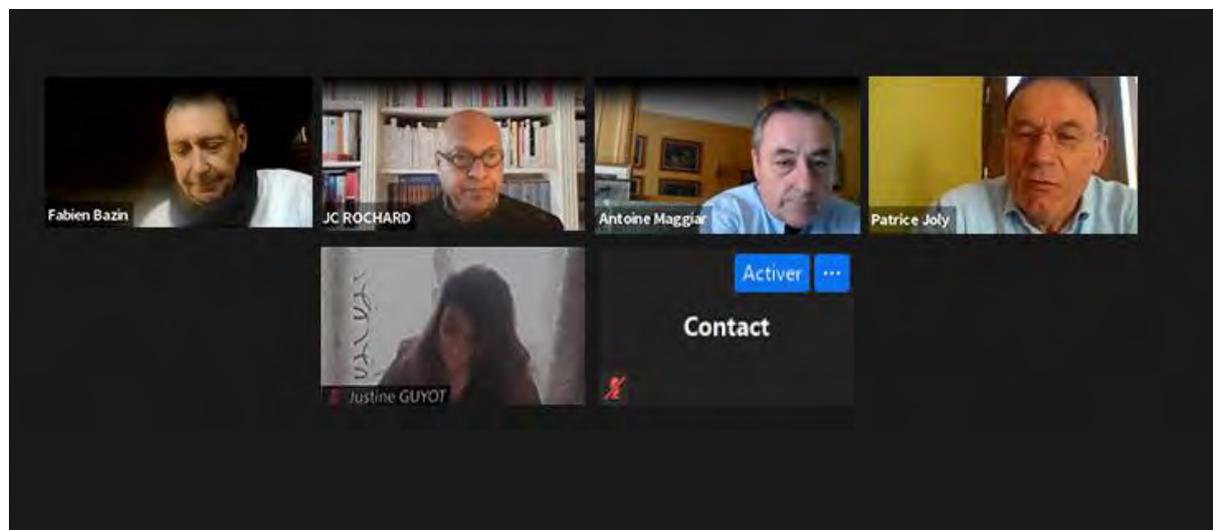
DELIBERATION N°2022-011 DU COMITE SYNDICAL
VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Mars 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mercredi 16 Mars 2022 à 14H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Justine GUYOT (Visio)
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
David VERRON



Pouvoirs :

Franck MICHOT Donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Martine GAUDIN

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



---:---:---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- + VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- + VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- + VU l'instruction comptable M4,
- + VU le rapport n° 3.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;
- + De **retenir** au titre du budget principal :
 - ✓ Un budget équilibré à hauteur de 29 796 832.89€
 - ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 5 465 530.18€,
 - ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 24 331 302.71€,
 - ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 5 465 530.18€
 - ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 24 331 302.71€,
- + **D'autoriser** le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 161 023.20€ soit un taux de 28.97 % de la masse salariale de trois personnes en charge de ce dossier.

Et par conséquent :

- + **D'arrêter** les prévisions de recettes comme suit :
Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 29 796 832.89€,



✚ De voter le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2022
011	Charges à caractère général	667 756.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	161 023.20
65	Autres charges de gestion courante	3 932.00
66	Charges financières	66 160.00
67	Charges exceptionnelles	16 500.00
022	Dépenses imprévues	15 000.00
023	Transfert section investissement	3 835 641.91
	Sous-total	4 766 013.11
68	Dépenses d'ordre	699 517.07
	TOTAL	5 465 530.18
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2022
75	Autres produits gestion courant	3 7477 994.51
002	Reprise de l'excédent de fonctionnement	1 108 114.45
	Sous-total	4 856 108.96
777	Recettes d'ordre	609 421.22
105	TOTAL	5 465 530.18
Section d'investissement		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2022
16	Remboursement emprunt	
20	Immobilisations incorporelles	4 103 081.49
21	Immobilisations corporelles	1 618 800.00
23	Immobilisations en cours	18 000 000.00
26	Participations financières	
	Sous-total	23 721 881.49
040/C139	Dépenses d'ordre	609 421.22
	TOTAL	24 331 302.71
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2022
13	Subventions d'équipement reçues	11 362 030.89
16	Emprunt	7 200 000.00
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	1 234 112.84
021	Transfert de la section de fonctionnement	3 835 641.91





	Sous-total	23 631 785.64
040/C28	Dépenses d'ordre	699 517.07
	TOTAL	24 331 02.71

- ✚ D'adopter le BP pour 2022, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,
- ✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 13 dont
1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 16/03/2022
DELIBERATION N°2022-12 DU COMITE SYNDICAL
FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES
IMMOBILISATIONS

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Mars 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mercredi 16 Mars 2022 à 14H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)

Bruno Millière,

Jean-Luc Vieren,

Antoine Audoin Maggiar, (Visio)

Yves Ribet,

Patrice Joly,(Visio)

Martine GAUDIN,

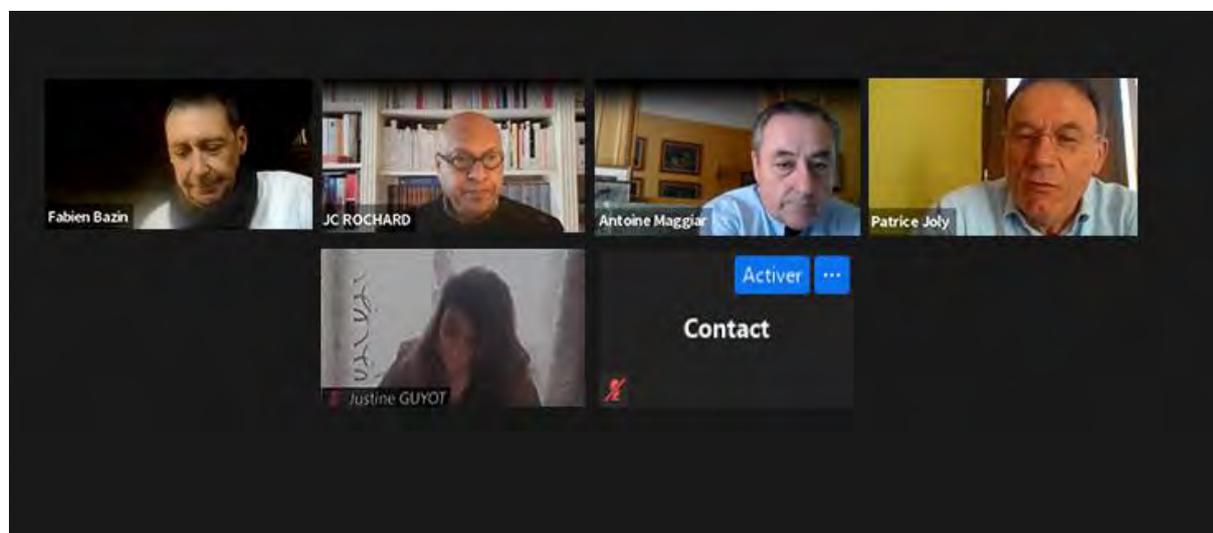
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),

Justine GUYOT (Visio)

Thierry GUYOT,

Jérôme MALUS,

David VERRON



Pouvoirs :

Franck MICHOT Donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Martine GAUDIN

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Cadre de référence

- + Vu le CGCT,
- + VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- + Vu l'instruction comptable M57
- + VU le rapport n° 5.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + D'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2022, date d'adoption de la nomenclature M57, la mise à jour de la délibération du 17 décembre 2012 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de la nomenclature M57, et en adaptant les autres durées d'amortissement aux durées habituelles d'utilisation, l'ensemble figurant en annexe ;
- + D'appliquer la méthode de calcul de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis, c'est-à-dire à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- + D'aménager cette règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 500€ TTC, biens pour lesquels l'amortissement se fera en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- + D'appliquer l'amortissement par composants au cas par cas, exclusivement pour les immeubles de rapport et à condition que l'enjeu soit significatif ;
- + D'étendre ces dispositions aux budgets annexes gérés en nomenclature M4, correspondant aux services publics industriels et commerciaux.
- + D'acter les durées d'amortissements telles que définies ci-dessous



203 - Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion

Nature	Catégorie	Durée
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5

204 - Subventions d'équipement versées

2041 - Subventions d'équipement aux organismes publics

20411 - Etat

Nature	Catégorie	Durée
204111	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5
204112	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Bâtiments et installations	30
204113	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
204114	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Voirie	40
204115	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Monuments historiques	40

20412 - Régions

Nature	Catégorie	Durée
204121	Subventions d'équipement versées aux Régions - Biens mobiliers, matériel et études	5
204122	Subventions d'équipement versées aux Régions - Bâtiments et installations	30
204123	Subventions d'équipement versées aux Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

20413 - Départements

Nature	Catégorie	Durée
204131	Subventions d'équipement versées aux Départements - Biens mobiliers, matériel et études	5
204132	Subventions d'équipement versées aux Départements - Bâtiments et installations	30
204133	Subventions d'équipement versées aux Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt général	40

20414 - Communes

204141 - Communes membres du GFP

Nature	Catégorie	Durée
2041411	Subventions d'équipement versées aux Communes membres du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	5
2041412	Subventions d'équipement versées aux Communes membres du GFP - Bâtiments et installations	30
2041413	Subventions d'équipement versées aux Communes membres du GFP - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40



*2041533 - A caractère administratif*

Nature	Catégorie	Durée
20415331	Subventions d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère administratif - Biens mobiliers, matériel et études	5
20415332	Subventions d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère administratif - Bâtiments et installations	30
20415333	Subventions d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère administratif - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

2041534 - A caractère industriel et commercial

Nature	Catégorie	Durée
20415341	Subventions d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère industriel et commercial - Biens mobiliers, matériel et études	5
20415342	Subventions d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère industriel et commercial - Bâtiments et installations	30
20415343	Subventions d'équipement versées à des Etablissements publics à caractère industriel et commercial - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

204158 - Autres groupements et collectivités à statut particulier

Nature	Catégorie	Durée
2041581	Subventions d'équipement versées aux Autres groupements et collectivités à statut particulier- Biens mobiliers, matériel et études	5
2041582	Subventions d'équipement versées aux Autres groupements et collectivités à statut particulier- Bâtiments et installations	30
2041583	Subventions d'équipement versées aux Autres groupements et collectivités à statut particulier- Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

20418 - Organismes publics divers

Nature	Catégorie	Durée
204181	Subventions d'équipement versées aux Organismes publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	5
204182	Subventions d'équipement versées aux Organismes publics divers - Bâtiments et installations	30
204183	Subventions d'équipement versées aux Organismes publics divers - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

2042 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

Nature	Catégorie	Durée
20421	Subventions d'équipement versées aux Personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	5
20422	Subventions d'équipement versées aux Personnes de droit privé - Bâtiments et installations	30
20423	Subventions d'équipement versées aux Personnes de droit privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40



20442 - Personnes de droit privé

Nature	Catégorie	Durée
204421	Subventions d'équipement versées en nature aux Personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	5
204422	Subventions d'équipement versées en nature aux Personnes de droit privé - Bâtiments et installations	30
204423	Subventions d'équipement versées en nature aux Personnes de droit privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

2046 - Attributions de compensation d'investissement

Nature	Catégorie	Durée
2046	Attributions de compensation d'investissement	5

205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs

Nature	Catégorie	Durée
2051	Droits d'usage certificats	3
2051	Logiciels de bureautique	5
2051	Applications informatiques	10

208 - Autres immobilisations incorporelles

Nature	Catégorie	Durée
2087	Immobilisations incorporelles reçues dans cadre d'une mise à disposition	10
2088	Autres immobilisations incorporelles	10

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

211 – Terrains





Nature	Catégorie	Durée
2114	Terrains de gisement	durée contrat d'exploitation

212 - Agencements et aménagements de terrains

Nature	Catégorie	Durée
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15

213 - Constructions

2132 - Bâtiments privés

Nature	Catégorie	Durée
21321	Immeubles de rapport	30
21328	Autres bâtiments privés	30

2135 - Installations générales, agencements et aménagements des constructions

Nature	Catégorie	Durée
21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	15
21352	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés	15

214 - Constructions sur sol d'autrui

Nature	Catégorie	Durée
2142	Constructions sur sol d'autrui - immeubles de rapport	durée bail
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	15

215 - Installations, matériel et outillage techniques

2153 - Réseaux divers

Nature	Catégorie	Durée
21533	Infrastructures de câblage bâtiments	15
21534	Réseau Eclairage public	30
21538	Réseau Vidéoprotection	30
21538	Autres réseaux Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

2157 - Matériel et outillage technique

21572 - Matériel technique scolaire

Nature	Catégorie	Durée
21572	Petit matériel électroportatif scolaire	5
21572	Gros matériel et machine scolaire	10

21578 - Autre matériel technique

Nature	Catégorie	Durée
21578	Petit matériel électroportatif hors scolaire	5
21578	Gros matériel et machine hors scolaire	10



218 - Autres immobilisations corporelles

2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

Nature	Catégorie	Durée
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10

2182 - Matériel de transport

Nature	Catégorie	Durée
21828	Véhicules de tourisme et petits utilitaires	7
21828	Gros utilitaires	10
21828	Poids lourds	15
21828	Vélos	5
21828	Motos mobylettes scooters	7
21828	Engins	10
21828	Autres matériels de transport	10

2183 - Matériel informatique

21831 - Matériel informatique scolaire

Nature	Catégorie	Durée
21831	Tablettes scolaires	2
21831	Tableaux blancs interactifs	10
21831	Autres matériels informatiques scolaires	5

21838 - Autre matériel informatique

Nature	Catégorie	Durée
21838	Tablettes	2
21838	Autres matériels informatiques	5
21838	Infrastructure Radiocom	10





2184 - Matériel de bureau et mobilier

21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires

Nature	Catégorie	Durée
21841	Mobilier des établissements scolaires	10

21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers

Nature	Catégorie	Durée
21848	Mobilier urbain	15
21848	Mobilier et matériel de bureau	15
21848	Coffres forts ou armoires fortes	20

2185 - Matériel de téléphonie

Nature	Catégorie	Durée
2185	Ordiphones et matériel de téléphonie	2

2186 - Cheptel

Nature	Catégorie	Durée
2186	Cheptel	10

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 058-200002400-20220316-2022_12-DE



ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

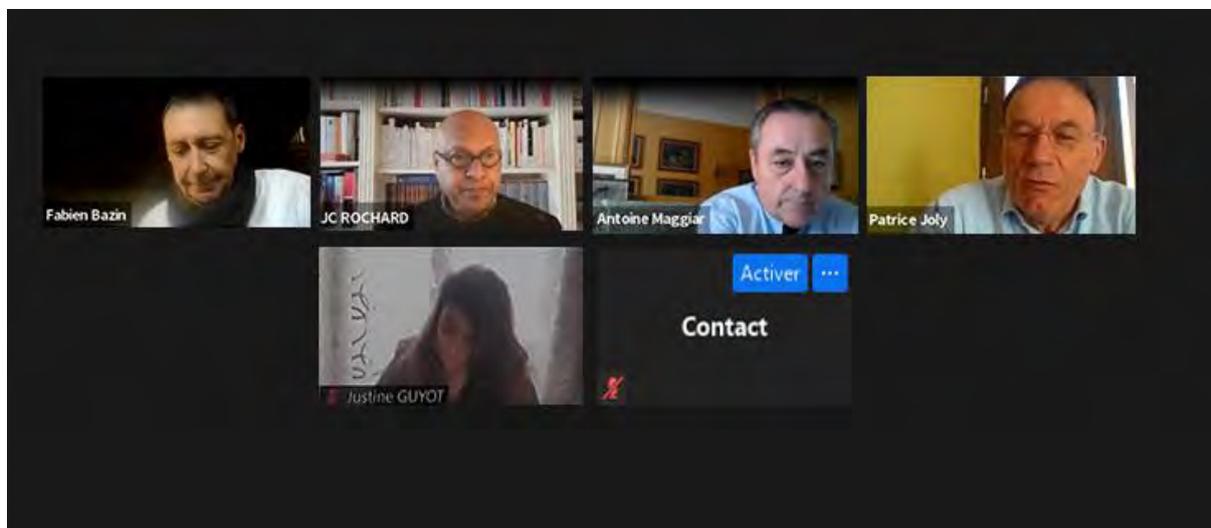
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 16/03/2022
DELIBERATION N°2022-13 DU COMITE SYNDICAL
AVENANT N° 30 A LA CONVENTION DE CONCESSION NIVERTEL

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Mars 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mercredi 16 Mars 2022 à 14H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Justine GUYOT (Visio)
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
David VERRON



Pouvoirs :

Franck MICHOT Donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Martine GAUDIN

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



---:---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- + VU le code général des collectivités (CGCT) ;
- + VU la délibération n° 2006-13 du comité syndical du 2 octobre 2006 désigne le groupement constitué des sociétés Axione et ETDE en qualité de concessionnaire de travaux et de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit ;
- + VU le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté par Nièvre Numérique en juin 2012 prévoit le déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné, dit « FTTH ».
- + VU les avenants n° 9 et 13 de la Convention de concession mettant en œuvre un « Projet Pilote », visant à déployer un réseau de desserte très haut débit de type FTTH visant desservir en fibre optique le centre-bourg et quelques hameaux de la commune de Lormes.
- + VU l'article 55 de la Convention qui permet aux Parties, en vertu du principe de mutabilité, de faire évoluer la Convention afin d'assurer un meilleur service répondant au mieux à l'intérêt général et aux besoins de Usagers.
- + VU le rapport n° 5.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- + De valider le projet d'avenant n° 30 joint à cette délibération et ses annexes ;
- + D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte Nièvre Numérique à signer l'avenant n° 30 au contrat de concession ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant et nécessaires à son exécution ;
- + D'inscrire au budget principal la somme de 50 000€ pour financer une partie des travaux.

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 058-200002400-20220316-2022_13-DE



ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

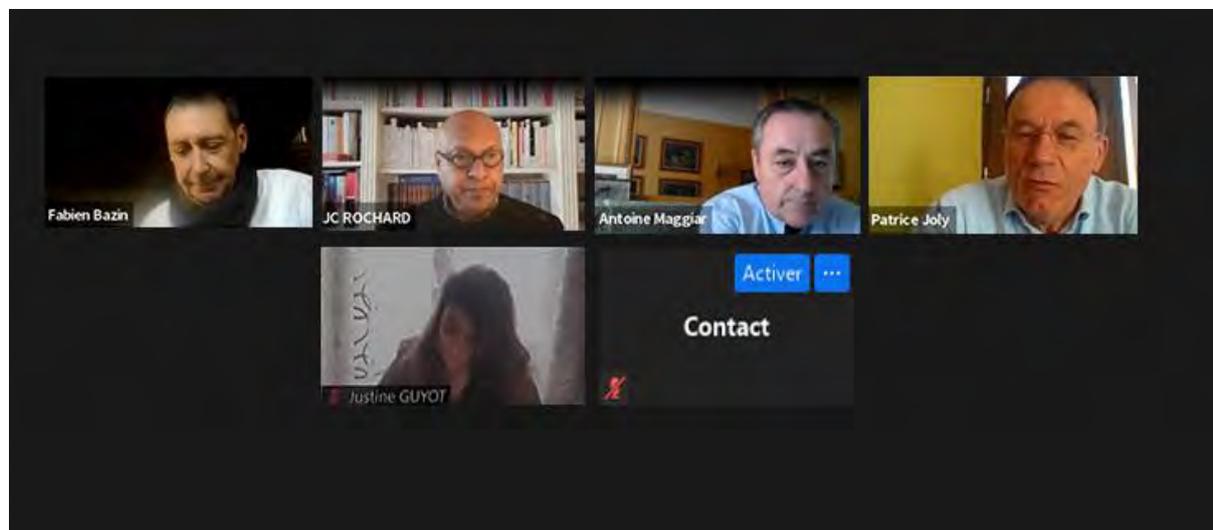
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 16/03/2022
DELIBERATION N°2022-14 DU COMITE SYNDICAL
AVENANT N° 31 A LA CONVENTION DE CONCESSION NIVERTEL

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Mars 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mercredi 16 Mars 2022 à 14H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Justine GUYOT (Visio)
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
David VERRON



Pouvoirs :

Franck MICHOT Donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Martine GAUDIN

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



---:---:---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- + VU Le code général des collectivités (CGCT) ;
- + VU La délibération n° 2006-13 du comité syndical du 2 octobre 2006 désigne le groupement constitué des sociétés Axione et ETDE en qualité de concessionnaire de travaux et de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit ;
- + VU Le contrat de concession et plus particulièrement l'article 3 « Services fournis aux Usagers » qui prévoit que le catalogue de services du Concessionnaire et ses conditions tarifaires favorisent le développement de nouveaux services et de la concurrence effective au bénéfice des Usagers du réseau et indirectement des clients finaux. Le Concessionnaire a en charge de faire évoluer régulièrement le catalogue de services pour satisfaire, en permanence les besoins des usagers ;
- + VU Le contrat de concession et plus particulièrement l'article 33 « grille tarifaire » qui permet au Concessionnaire de proposer, à tout moment, à l'Autorité Concédante des modifications tarifaires pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques pour maintenir la compétitivité de ses prestations et de façon à assurer l'adaptabilité du service public délégué aux besoins de ses Usagers du Réseau ;
- + VU Les dispositions de l'article L. 3135-1 et des articles R. 3135-1 et suivants du code de la commande publique régissant la modification des contrats de concession.

- + VU le rapport n° 7.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- + De prendre acte des modifications présentées ci-dessus ;
- + De valider le projet d'avenant n° 31 joint à cette délibération et de la nouvelle annexe 3a intitulée « Catalogue de services et grille tarifaire » ;
- + D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte Nièvre Numérique à signer l'avenant n° 31 au contrat de concession ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant et nécessaires à son exécution

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 058-200002400-20220316-2022_14-DE



ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

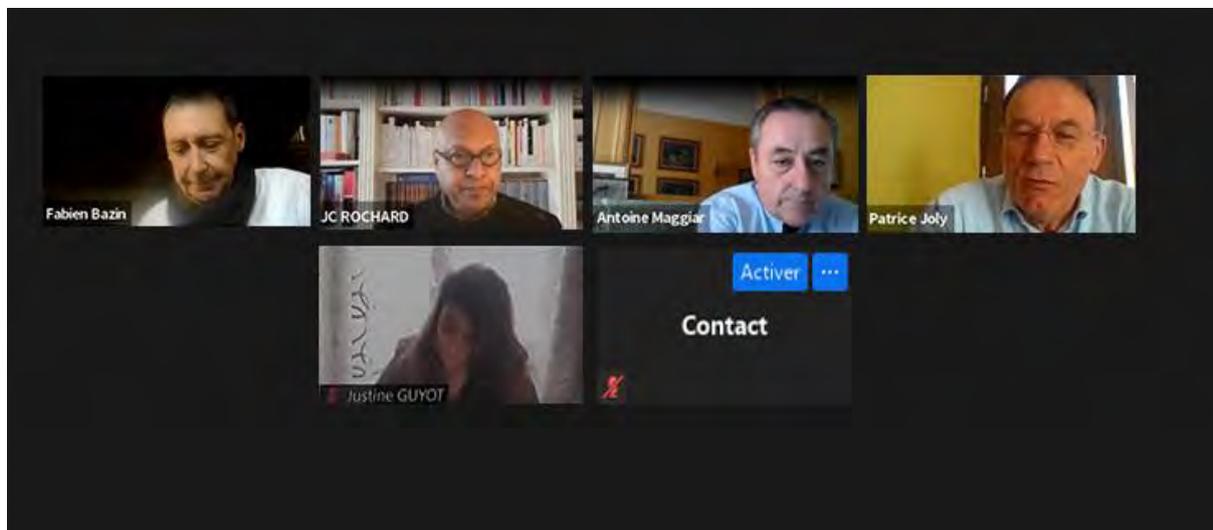
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 16/03/2022
DELIBERATION N°2022-15 DU COMITE SYNDICAL
ABANDON DES PENALITES POUR LE MARCHE N° 2021PISI01

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Mars 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mercredi 16 Mars 2022 à 14H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Justine GUYOT (Visio)
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
David VERRON



Pouvoirs :

Franck MICHOT Donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Martine GAUDIN

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



---:---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- + VU le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- + Vu la réponse ministérielle publiée dans le JO SENAT du 01/06/2006
- + VU le rapport n° 8.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- + De ne pas appliquer de pénalités de retard le marché N° 2021PISI01,
- + D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'abandon des pénalités pour le marché N° 2021PISI01.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

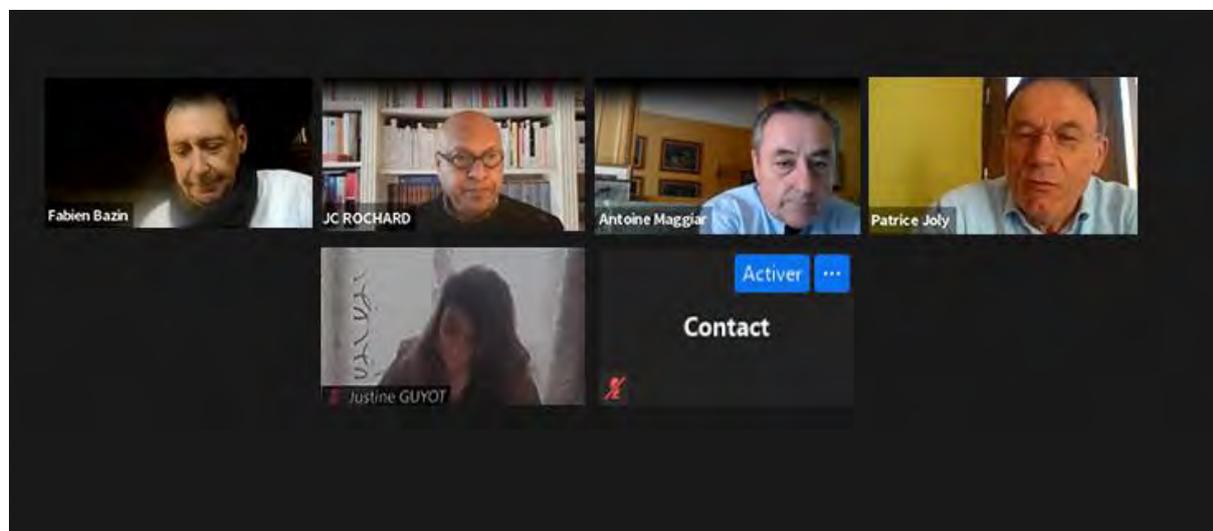
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 16/03/2022
DELIBERATION N°2022-16 DU COMITE SYNDICAL
Autorisation d'emprunt pour le Budget Annexe 2022

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Mars 2022 s'est réuni en séance plénière ainsi que par voie dématérialisée via ZOOM le Mercredi 16 Mars 2022 à 14H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,(Visio)
Bruno Millière,
Jean-Luc Vieren,
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)
Yves Ribet,
Patrice Joly,(Visio)
Martine GAUDIN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Justine GUYOT (Visio)
Thierry GUYOT,
Jérôme MALUS,
David VERRON



Pouvoirs :

Franck MICHOT Donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Martine GAUDIN

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.



--:--:--:--:--:--:--:--:--

Cadre de référence

- + Vu le code général de collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2237-3, L.2121-29,
- + Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 22/02/2022
- + Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif du Budget Annexe 2022,
- + Vu le vote du budget en date du 16/03/2022
- + VU le rapport n° 9.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- + D'indiquer avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales,
- + D'autoriser Monsieur le Président de Nièvre Numérique à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec la Banque Populaire,
- + D'habiliter Monsieur le Président de Nièvre Numérique à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt ;
- + De donner tout pouvoir à cet effet,
- + De s'engager pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt.

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le

ID : 058-200002400-20220316-2022_16_BIS-DE



ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

